

Le 9 février 2011 INS C

206 Autorisation de dépenses pour le projet pilote de « cycle élémentaire et flexibilisation de l'âge d'entrée à l'école obligatoire » dans la partie francophone du canton; prolongation de l'arrêté du Conseil-exécutif 2347 du 3 août 2005; crédit complémentaire

1. Objet

La prolongation demandée couvre la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2013. Elle doit permettre aux écoles pilotes de poursuivre leur activité dans le modèle pédagogique du cycle élémentaire et faire coïncider sa mise en pratique dans les classes francophones avec l'introduction, le 1^{er} août 2013, des mises à jour prévues par la révision partielle 2012 de la loi sur l'école obligatoire (LEO).

Les modalités d'introduction du cycle élémentaire seront définies dans le cadre de la révision partielle de la LEO.

2. Bases légales

- Loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO), article 56
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), article 46, article 48, alinéa 2, lettre a, article 49, article 50, alinéa 3 et article 54
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP), articles 148, 150 et 152
- ACE 2347 du 3 août 2005

3. Type de dépense et qualification juridique de la dépense

Il s'agit d'une dépense nouvelle, unique selon la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), article 46 et article 48, alinéa 2.

Selon la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO), article 56, alinéa 3, le Conseil-exécutif est seul compétent pour autoriser les moyens financiers.

4. Montant déterminant

Les coûts de cette prolongation se montent à 286 800 francs pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2013.



**5. Nature du crédit /
compte /
groupe de
produit /
exercice**

Il s'agit d'un crédit d'engagement pluriannuel, sous forme d'un crédit complémentaire.

KLER : 1476

Groupe de Produit : 08.03.9100 «Jardins d'enfants et école obligatoire»

FB: 10122

KTR : 910040006002 (cycle élémentaire)

Les montants sont inclus dans le budget 2011 et le plan financier des années suivantes (2012-2013).

Compte	Crédit d'engagement	2011	2012	2013
4810.301000.100	Cheffe de projet (10%)	8 300.-	20 000.-	11 700.-
4810.302000.100	Traitement du corps enseignant	47 250.-	113 400.-	66 150.-
4810.310600.100	Ressources didactiques	2 000.-	5 000.-	3 000.-
4810.318000.100	Indemnités	2 000.-	5 000.-	3 000.-
Total		286 800.-	59 550.-	143 400.-

A la Direction de l'instruction publique

Certifié exact

Le chancelier :

